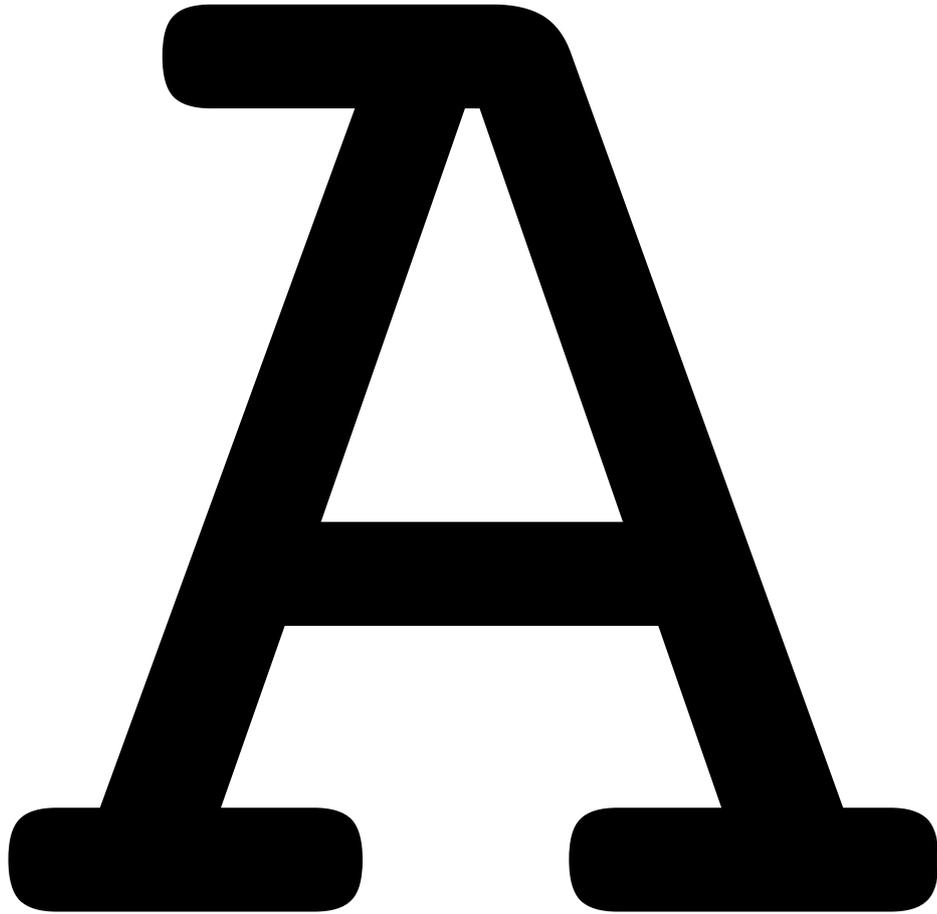


ASPRO asbl



**GLOSSAIRE DES MÉTIERS
DU SPECTACLE VIVANT
AU LUXEMBOURG**

Association Luxembourgeoise des
Professionnels du Spectacle Vivant

www.aspro.lu

Sommaire

Introduction	3
Les Métiers	4
A 1. Accessoiriste (Requisiteur/in) (Propsmaster)	4
2. Acteur/trice (Schauspieler/in) (Actor)	4
3. Artiste lyrique / chanteur/euse (Sänger/in) (Singer)	5
4. Artiste vidéaste ou vidéo (Videast) (Video Artist)	5
5. Assistant/e (Assistent/in) (Assistant)	5
6. Auteur/e (Autor/in) (Author)	6
C 7. Chorégraphe (Choreograph/in) (Choreographer)	6
8. Coiffeur/euse - Maquilleur/euse (Maskenbildner/in) (Make-up and Hair designer)	7
9. Créateur/trice costumes (Kostümbildner/in) (Costume Designer)	8
10. Créateur/trice lumière (Lichtdesigner) (Lighting design)	8
D 11. Danseur/euse (Tänzer/in) (Dancer)	9
12. Directeur/trice de production (Produktionsleiter/in) (Production Manager)	9
13. Directeur/trice musicale (Musikalische/r Leiter/in) (Musical Director)	10
14. Dramaturge (Dramaturg/in) (Dramaturge)	10
H 15. Habilleur/euse (Garderobier/e) (Dresser)	11
I 16. „Inspizient/in“ (production germanophone)	11
M 17. Metteur/eure en scène (Regisseur/in) (Director)	12
18. Compositeur/trice de la musique originale et concepteur/trice sonore (Originalmusik und Tongestaltung) (Original music and Sound Design)	13
O 19. Œil extérieur (Dramaturgische Begleitung) (Outside Eye)	13
P 20. Pédagogue de théâtre (Theaterpädagog/in) (Theatre Pedagogue)	14
R 21. Régisseur/euse générale	15
S 22. Scénographe (Bühnenbildner/in) (Stage Designer)	15
Addendum (Observations d'ordre général)	17
23. Particularités de budget	17
24. Contrats	17
25. Défraiements	17
26. Droits d'auteur	17
27. Salaire brut et net/Contributions à la sécurité social	18
28. TVA (taxe à la valeur ajoutée) au Luxembourg	18
29. Incomplétude et perspectives	18

Impressum

février 2019
 responsable édition ASPRO asbl
 rédaction ASPRO asbl, Jeff Schinker
 corrections Claire Wagener
 mise en page Boshua

Introduction

« Mais je n’oublie jamais que le bonheur est un intermittent du spectacle. »

Daniel Pennac

Libérés de toute attache, mais aussi de tout contrat salarial sur la durée, l’intermittent du spectacle connaît des alternances entre périodes d’activité et périodes d’inactivité souvent forcées. Car dans « intermittent », se cache le mot « mi-temps ». Et qui dit mi-temps dit arrêt, pause. L’intermittent connaît malgré lui de ces mi-temps au cours desquelles, certes, il peut se reposer mais qui, surtout, lui compliquent la gestion de ses finances. Cette situation s’applique tout particulièrement au Grand-Duché puisque dans le domaine du spectacle vivant au Luxembourg, la plupart des artistes et créateur/es ainsi que certains technicien/nes exercent leurs métiers en tant qu’indépendants.

Quand la loi modifiée du 30 juillet 1999 concernant le statut d’intermittent et de l’artiste fut signée, il y eut lieu de se réjouir : un premier pas important vers une amélioration des conditions de (sur)vie des artistes luxembourgeois fut franchi.

Depuis l’entrée en vigueur de cette loi, le paysage local a bien changé : la scène luxembourgeoise s’est développée et, surtout, professionnalisée, aboutissant, en matière de structuration et d’auto-organisation, à la création, en avril 2017, de l’ASPRO, l’association luxembourgeoise des professionnels du spectacle vivant. Parmi les objectifs de l’ASPRO figurent l’amélioration des conditions de travail et la reconnaissance des compétences et mérites professionnels de ses membres.

Il est avéré que le public ne connaît pas nécessairement le travail qui s’opère en coulisses pour qu’une pièce de théâtre puisse voir le jour. Ce même public ignore souvent – et c’est son bon droit, le théâtre est là pour le divertir, pour l’inciter à réfléchir sur la vie – la variété et le nombre de professionnels hautement qualifiés engagés dans la genèse d’un spectacle.

Malgré les améliorations dues à la loi modifiée du 30 juillet 1999 et la professionnalisation de la scène locale, les intermittents du spectacle luxembourgeois rencontrent encore et toujours des difficultés financières et administratives.

C’est pourquoi nous avons décidé de mettre sur pied ce glossaire, par le biais duquel nous espérons atteindre une meilleure compréhension de nos activités auprès des autorités politiques, des institutions culturelles et des passionnés du spectacle vivant.

Il nous importe de rendre la réalité de notre travail plus palpable, plus concrète. Il nous importe tout autant de centrer l’attention sur la diversité de nos métiers, dont certains restent à ce jour dans l’ombre.

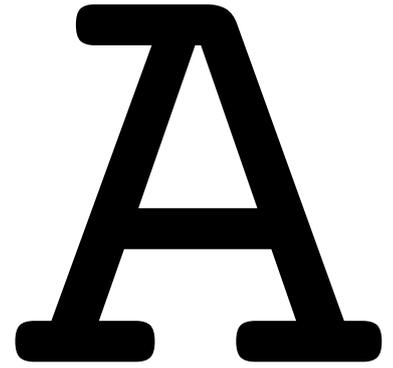
Ce glossaire, non-exhaustif et incomplet, se veut une tentative de description qui reflète la réalité de la création théâtrale au Luxembourg.

En réalité, il dépend de l’ampleur de chaque production quels métiers, parmi ceux énumérés dans ce glossaire sont engagées. Bien souvent, le budget de certaines productions ne permet malheureusement pas d’occuper pleinement tous les postes nécessaires à la production du spectacle. La plupart des postes évoqués dans ce glossaire s’avérant pourtant indispensables, la responsabilité en retombe alors sur des personnes qui, en plus du poste pour lequel elles ont été recrutées, se trouvent engagées dans d’autres activités qui leur mangent du temps.

Il convient de se rendre compte que chaque métier a son importance, sa place et son rôle, et il est de prime importance de ne pas exploiter certains postes pour y glisser des tâches supplémentaires non rémunérées.

Avec ce glossaire, ASPRO aspire à une reconnaissance juste et équitable de nos métiers et s’engage pour la création de conditions de travail dignes de ce nom – des conditions qui permettront à nos membres d’exercer un travail professionnel à la hauteur de ce que le public est en droit de s’attendre.

Les Métiers



Accessoiriste ----- 1

L'accessoiriste s'occupe des accessoires sur scène. Il travaille en collaboration étroite avec le scénographe.

Description des tâches

- À partir du texte de la pièce, l'accessoiriste élabore une liste des accessoires nécessaires à la mise en scène qui ne font pas partie du décor scénique ou des costumes. Alternativement, le scénographe lui confie une telle liste.
- Il est responsable de l'achat ou de l'organisation des accessoires.
- Dans certains cas, il peut concevoir et fabriquer des accessoires lui-même.
- Il est en charge de l'entretien, de la réparation et du stockage des accessoires.
- Il s'occupe de la mise en place des accessoires en amont et pendant la représentation.
- Dès le début de son travail, le budget prévu est communiqué à l'accessoiriste par le directeur production ou le scénographe¹.

Lieux de travail

- Le théâtre, les salles de répétition, la scène

Accessoiriste
(Requisiteur/in)
(Propsmaster)

Acteur/trice ----- 2

Interprète de rôles, l'actrice inscrit son activité devant un public, dans des configurations variées (théâtre dramatique ; productions pluridisciplinaires faisant intervenir notamment des musiciens, des danseurs, parfois des plasticiens ; théâtre de rue ; performances scéniques incluant l'apport de nouvelles technologies).

Description des tâches

- Les répétitions et les représentations constituent une partie majeure du quotidien de l'actrice. S'y ajoutent la recherche et l'étude des rôles, l'apprentissage du texte, la fréquentation de formations continues, la recherche d'engagements (les castings).
- Elle doit souvent passer par des auditions ou répondre à des appels d'offres. Les critères de sélection se basent sur les compétences techniques et artistiques de l'actrice ainsi que sur sa personnalité.
- Elle est aussi sollicitée à intervenir par ses compétences dans le milieu social et éducatif.
- Dans le secteur du spectacle vivant, en qualité d'artiste-interprète, l'actrice exerce principalement son activité au sein d'entreprises de création, de production ou de diffusion. Elle joue le plus souvent sur des plateaux de théâtre, mais son activité peut également la faire investir d'autres lieux (espaces publics, lieux patrimoniaux, bibliothèques...)

Lieux de travail

- Travail de préparation et apprentissage du texte en privé
- Le théâtre, les salles de répétition, la scène

Acteur/trice
(Schauspieler/in)
(Actor)

¹ Afin de faciliter la rédaction et la lecture du glossaire, nous avons décidé d'employer à tour de rôle la forme masculine et féminine des métiers présentés.

Artiste lyrique / chanteur/euse-----3

Interprète de rôles, le chanteur inscrit son activité devant un public, dans des configurations variées (théâtre lyrique ; opéra ; comédie musicale ; productions pluridisciplinaires faisant intervenir notamment des musiciens, des danseurs, des acteurs, parfois des plasticiens ; théâtre de rue ; performances scéniques incluant l'apport de nouvelles technologies).

**Artiste lyrique/
chanteur/euse**

(Sänger/in)

(Singer)

Description des tâches

- Les répétitions et les représentations constituent une partie majeure du quotidien du chanteur. S'y ajoutent la recherche et l'étude des rôles, l'apprentissage du texte et de la musique, la fréquentation de formations continues, la recherche d'engagements (les auditions).
- Il doit souvent passer par des auditions ou répondre à des appels d'offres. Les critères de sélection se basent sur les compétences techniques et artistiques du chanteur ainsi que sur sa personnalité.
- Il peut être sollicité à intervenir par ses compétences dans le milieu social et éducatif.
- Dans le secteur du spectacle vivant, en qualité d'artiste-interprète, le chanteur exerce principalement son activité au sein d'entreprises de création, de production ou de diffusion. Il joue le plus souvent sur des plateaux de théâtre, mais son activité peut également le faire investir d'autres lieux (espaces publics, lieux patrimoniaux, bibliothèques...)

Lieux de travail

- Travail de préparation et apprentissage du texte en privé
- Le théâtre, les salles de répétition, la scène

Artiste vidéaste ou vidéo-----4

Dans le domaine du spectacle, l'artiste vidéaste crée le contenu vidéo pour une production théâtrale, de danse et/ou tout autre évènement et en assure la projection lors de ce même spectacle, ceci souvent en direct.

L'artiste vidéaste interprète une œuvre dramatique, chorégraphique ou musicale. Elle travaille en étroite collaboration avec la mise en scène.

**Artiste vidéaste
ou vidéo**

(Videast)

(Video Artist)

Description des tâches

- L'artiste vidéaste utilise les techniques de captation, de diffusion, de traitement de l'image et du son, soit à partir d'images et/ou de vidéogrammes déjà existants ou créés spécifiquement pour l'œuvre ; soit à partir d'images et/ou de sons produits en direct.
- De nouvelles techniques, comme celle du mapping, c'est-à-dire de projections sur toutes sortes d'objets qui se trouvent sur scène, peuvent s'ajouter à sa prestation.

Lieux de travail

- Concept et traitement/élaboration en privé
- Le théâtre, les salles de répétition, la scène

Assistant/e-----5

Dans le spectacle vivant il existe plusieurs formes d'assistantat :

assistance à la mise en scène

assistance à la production

assistance à la scénographie/costumes

Assistant/e

(Assistant/in)

(Assistant)

Pour ce glossaire nous nous contentons de décrire les tâches de l'assistant à la mise en scène.

L'assistant à la mise en scène soutient le metteur en scène dans son travail.

Description des tâches

- L'assistant tient le cahier de mise en scène dans lequel sont notées toutes les données primordiales pour la mise en scène : les chorégraphies, la mise en place, les changements de texte, les biffures, les entrées et les sorties de scène. Ce travail est la base pour les représentations de la pièce dans les lieux de sa production et les reprises. C'est dans ce cahier que le déroulement de la pièce, tout comme le concept de la mise en scène, doivent être clairement lisibles.
- L'assistant à la mise en scène est chargé, avec l'accord du metteur en scène, de mettre sur pied le plan des répétitions. Il doit prendre en compte à la fois les contingences artistiques, personnelles et logistiques. Chaque répétition doit faire preuve d'un rendement (artistique) maximal.
- L'assistant à la mise en scène est la personne de contact centrale, qui fait le lien entre le metteur en scène, les collaborateurs de la production en question et tous les départements du théâtre concernés par cette production.

Lieux de travail

- Le théâtre, les salles de répétition, la scène

Auteur/e ----- 6

L'on distingue, au théâtre, entre l'auteure, l'auteur de l'adaptation et l'auteur de la traduction, toutes trois exerçant des tâches assez différentes.

- L'auteure écrit, sur commande ou non, un texte original (pièce de théâtre, monologue, dialogues, libretto, etc.)
- L'auteure de l'adaptation adapte pour la scène un texte existant, qu'elle en soit l'auteur ou non, que le texte à adapter provienne du domaine public ou non.
- L'auteure de la traduction fait une nouvelle traduction d'un texte existant, qu'elle en soit l'auteur ou non, que le texte à traduire provienne du domaine public ou non.

N.B. : Nous suivons ici plutôt la définition de l'auteur proposée par la SACD et non pas celle, assez restrictive, qu'on trouve notamment dans les pays germanophones.

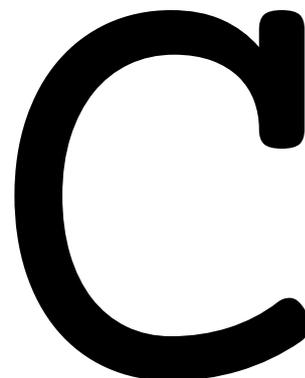
Auteur/e
(Autor/in)
(Author)

Description des tâches

- L'auteure peut être impliquée en des proportions variables dans une production théâtrale. Dans le cas d'une commande, l'auteure rédige au préalable une pièce ou alors elle accompagne la production en écrivant au fur et à mesure, de manière à ce qu'au moment de la première, une pièce aboutie soit disponible.

Lieux de travail

- Travail d'écriture en privé
- Présence ponctuelle au théâtre, salles de répétitions



Chorégraphe ----- 7

Le travail du chorégraphe consiste dans la composition du mouvement. Par sa connaissance approfondie du corps humain, il organise l'espace et structure les mouvements au moyen d'un vocabulaire personnel puisé dans le potentiel cinétique du corps humain, dans le but de communiquer une idée artistique.

Le chorégraphe peut être ou bien engagé par un théâtre ou une structure culturelle pour œuvrer au sein d'une production chorégraphique, théâtrale ou musicale, ou alors il travaille en tant que chorégraphe indépendant.

Chorégraphe
(Choreograph/in)
(Choreographer)

Selon le type de production, il est amené à travailler non seulement avec des danseurs, mais également avec des interprètes variés comme des acteurs, musiciens, circassiens, etc., voire avec des objets.

Description des tâches

- __ Le chorégraphe indépendant, qui réalise ses propres œuvres, est présent à toutes les étapes de la création. Il se charge de trouver des partenaires (théâtres, co-producteurs et lieux de spectacles, lieux de répétition...), il fait des demandes de subvention en rédigeant des dossiers et en élaborant des budgets (dans le meilleur des cas en collaboration avec un directeur de production), il constitue son équipe artistique (à savoir les danseurs, les musiciens, le créateur lumière, le créateur de costumes, le dramaturge...) et guide les répétitions jusqu'aux représentations.
- __ À la tête de son équipe, il est à la fois la force motrice du travail artistique tout comme il est l'interlocuteur premier pour les producteurs.
- __ Comme représentant de la production, il incarne à l'extérieur – pour le public et la presse, par exemple – la pièce en production.
- __ Quand le chorégraphe se fait engager dans le cadre d'une production, son travail consiste à créer la composition chorégraphique en étroite échange avec l'équipe artistique de la production (p.ex. le metteur en scène, le chef d'orchestre, le dramaturge...). Selon les contrats, le chorégraphe est tenu à être présent pendant les représentations.
- __ Dans les grandes productions, ce travail va être assumé par un répétiteur, métier associé au chorégraphe, dont le rôle est de veiller à la continuité du travail du chorégraphe et d'assurer la qualité de son œuvre dans le temps.

Lieux de travail

- __ Conceptualisation artistique, organisation du projet et travail administratif en privé
- __ Salles de répétition adaptées à la danse, la scène.

Coiffeur/euse – Maquilleur/euse _____ 8

Le travail de la maquilleuse est relatif à la modification et au façonnement des visages, des corps et des cheveux des artistes sur scène. Il englobe aussi la réalisation et l'organisation de masques ou de perruques.

La maquilleuse/coiffeuse travaille en étroite collaboration avec la créatrice des costumes.

**Coiffeur/euse –
Maquilleur/euse
(Maskenbildner/in)**

Description des tâches

- __ La maquilleuse fait des propositions de création de maquillage et de coiffure lors des essayages et des répétitions.
- __ Elle est responsable des changements éventuels de maquillage ou de perruques qui peuvent être nécessaires en cours de représentation.
- __ Dès que les maquillages et les coiffures sont validées par la mise en scène, elle s'occupe à rédiger des fiches techniques (qui incluent des photos) pour les différents artistes sur scène.
- __ Dès le début de son travail, le budget prévu est communiqué à la maquilleuse par le producteur ou le créateur de costumes.

**(Make-up and
Hair designer)**

Lieux de travail

- __ Le théâtre, les salles de répétition, la scène

Créateur/trice costumes-----9

Le créateur de costumes est en charge de la conception et de la réalisation (ou encore de l'acquisition) de l'intégralité des costumes et des accessoires qui complètent les costumes pour une production donnée.

**Créateur/trice
costumes**

(Kostümbildner/in)

(Costume Designer)

Description des tâches

- __ La première phase du travail du créateur de costumes consiste en une réflexion sur le texte de la mise en scène et une analyse de l'approche dramaturgique et historique choisie.
- __ La phase suivante est celle des recherches conceptuelles, suite à laquelle le créateur de costumes présentera des dessins des différents costumes de la production à la mise en scène.
- __ Dans le cas où les costumes sont réalisés par un couturier, le créateur de costumes fournit les tissus et supervise le travail du couturier.
- __ Dans le cas où les costumes ne sont pas faits sur mesure, il s'occupe de l'achat ou de l'emprunt des costumes.
- __ Ensemble avec l'assistant à la mise en scène (et éventuellement l'habilleur et le couturier), le créateur de costumes organise des essayages de costumes avec les acteurs.
- __ Il travaille en étroite collaboration avec le metteur en scène, le scénographe, le maquilleur-coiffeur et l'habilleur.
- __ En accord avec le metteur en scène, le créateur de costumes est présent lors des répétitions et sera disponible pour des changements éventuels.
- __ Dès le début de son travail, le producteur communique au créateur de costumes le budget prévu. Sur demande, la somme prévue pour les costumes peut être versée au créateur de costumes. Celui-ci est alors tenu de remettre au producteur, à la fin de son travail, des reçus et des factures permettant de retracer ses dépenses.

Lieux de travail

- __ Travail de recherche et de conceptualisation artistique en privé
- __ Le théâtre, les salles de répétition, la scène

Créateur/trice lumière-----10

La créatrice lumière fait la conception de la lumière pour une production.

**Créateur/trice
lumière**

(Lichtdesigner)

(Lighting design)

Description des tâches

- __ La créatrice lumière échange des idées avec la metteuse en scène afin de développer un concept lumière.
- __ Elle réalise le plan de montage des projecteurs et dirige le pointage des appareils.
- __ Elle compose les différentes ambiances lumineuses et gère la programmation des consoles lumière.
- __ Elle travaille en étroite collaboration avec les techniciennes lumière et l'équipe artistique.

Lieux de travail

- __ Conceptualisation artistique en privé ou au théâtre
- __ Le théâtre, les salles de répétitions, la scène

D

Danseur/euse ----- 11

Interprète de rôles, le danseur inscrit son activité devant un public, dans des configurations variées (spectacles de danse ; productions pluridisciplinaires faisant intervenir notamment des musiciens, des comédiens, parfois des plasticiens ; performances scéniques incluant l'apport de nouvelles technologies ; pièces de théâtre ayant recours à des chorégraphies).

Danseur/euse
(Tänzer/in)
(Dancer)

Description des tâches

- ___ Le danseur met ses compétences à disposition du chorégraphe, il se rend disponible à une idée chorégraphique qu'il interprète au sein d'une chorégraphie. Le danseur travaille en tant que salarié ou en tant qu'indépendant. Il peut être engagé au sein d'une compagnie, d'une institution culturelle, pour des projets événementiels, des productions courtes.
- ___ Il doit souvent passer par des auditions ou répondre à des appels d'offres. Les critères de sélection se basent sur les compétences techniques et artistiques du danseur ainsi que sur sa personnalité.
- ___ Il est aussi sollicité à intervenir par ses compétences dans le milieu social et éducatif.
- ___ Il doit sans cesse entraîner son corps, qui est son outil de travail. Cela demande un travail quotidien et de la rigueur.

Lieux de travail

- ___ Travail de préparation et de révision en privé
- ___ Le théâtre, les salles de répétition adaptées à la danse, la scène

Directeur/trice de production ----- 12

La directrice de production est responsable de l'organisation et de la gestion administrative et financière d'une production.

Directeur/trice
de production

Description des tâches

- ___ La directrice de production s'occupe de la recherche de coproducteurs et de lieux d'accueil, recherche qui implique la rédaction de demandes, les négociations, la rédaction et la conclusion de contrats.
- ___ Elle est responsable de la recherche de financements auprès des organismes de subventionnement (publics et privés). Cette tâche inclut la corédaction du dossier, l'élaboration du budget, la soumission du dossier, les relations avec les organismes en question et le suivi des demandes.
- ___ Elle encadre la production. Cet encadrement englobe les missions suivantes : négociation et rédaction des contrats ; administration du personnel (ressources humaines) ; paiement des cachets et remboursements des frais ; contrôle et suivi du budget ; organisation d'espaces, de logements, de voyages, d'autorisations ; présence régulière aux répétitions ; prise en charge des cas d'urgence ; gestion administrative.

(Produktionsleiter/in)
(Production Manager)

- Elle coordonne la communication et les relations publiques. Ceci implique l'organisation de la conception graphique ; la rédaction et l'envoi du communiqué de presse (elle est la personne de contact pour la presse) ; la coordination de la communication avec les coproducteurs ; l'envoi d'invitations officielles. Elle est également en charge de la revue de presse et de la documentation (photos, captation).
- Enfin, elle s'occupe de la clôture du projet, clôture qui inclut le bilan financier, le rapport administratif final, la déclaration d'impôts (RTS) ainsi que la remise des rapports et bilans auprès des organismes de subventionnement.

Lieux de travail

- Principalement en privé
- Présence régulière au théâtre, salles de répétition

Directeur/trice musicale _____ 13

Le directeur musical se charge de l'élaboration du concept musical.

Directeur/trice
musicale

Description des tâches

- Il prend la responsabilité pour tout ce qui est lié à la musique au cours de la production.
- Il participe aux répétitions et répète l'œuvre (ou les différentes compositions) avec les comédiens.

(Musikalische/r
Leiter/in)

(Musical Director)

Lieux de travail

- Travail de préparation en privé ou au théâtre

Dramaturge _____ 14

Le terme de dramaturge a, selon le contexte, deux acceptions qui impliquent des tâches différentes :

Dramaturge

Il y a d'abord la dramaturge directement impliquée dans le processus créatif (il s'agit le plus souvent d'une écrivaine). Elle est la collaboratrice la plus proche du metteur en scène et formule, parfois après avoir complété ses analyses par des recherches, une ou plusieurs interprétations d'un texte dramatique existant ou d'un texte à adapter pour la scène.

(Dramaturg/in)

(Dramaturge)

Description des tâches

- Possédant une connaissance approfondie du fait littéraire, la dramaturge conçoit, avec le metteur en scène, un projet dramaturgique pour le spectacle à monter.
- En fonction du projet et du metteur en scène, la dramaturge veille à la cohérence du spectacle ; elle est aussi censée éclairer l'équipe sur le sens possible des passages difficiles d'un texte.
- Enfin, la dramaturge peut être amenée à modifier, retraduire, recomposer, abrégier, voire réécrire un texte donné ; la metteure en scène peut aussi lui confier l'adaptation de parties ou de la totalité d'un/de plusieurs texte(s). Dans ce dernier cas, le travail de la dramaturge se confond évidemment avec celui de l'auteure d'une adaptation ou de l'auteure tout court.

Il y a, ensuite, la dramaturge accompagnant un ou plusieurs projets théâtraux. Il s'agit le plus souvent d'une spécialiste, diplômée p. ex. en études théâtrales, littéraires ou musicales.

Description des tâches

- Au sein d'une structure ou d'une équipe, la dramaturge s'occupe de la recherche, de la documentation et de la communication autour d'un projet

théâtral voire, dans le cas d'une structure établie, de la programmation du lieu ; elle peut faire au directeur de la structure des propositions de casting et/ou de metteurs en scène pour tel ou tel projet.

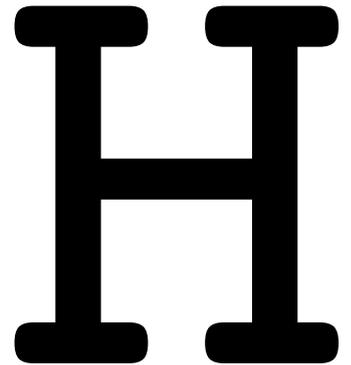
- Elle peut être amenée à rédiger des textes de présentation pour les programmes, la presse, le public. Elle rédige parfois des dossiers pédagogiques pour le public scolaire.

Clarification définitionnelle

La deuxième définition correspond plus ou moins à ce qu'on entend par « Dramaturg » dans les pays germanophones, alors que la première peut renvoyer à diverses fonctions, allant du « conseiller dramaturgique » à l' « auteur dramatique » en passant par le « concepteur », l' « adaptateur », voire le « co-metteur en scène » dans certains cas de figure.

Lieux de travail

- Préparation et traitement du texte en privé
- Le théâtre, les salles de répétitions



Habilleur/euse ----- 15

Une fois que les costumes sont mis à disposition par le créateur de costumes, l'habilleur veille à l'organisation et à la maintenance des costumes.

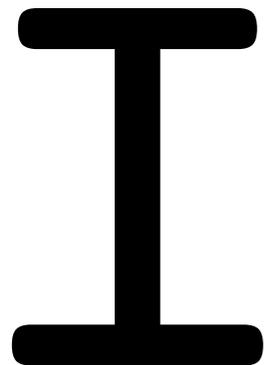
Description des tâches

- L'habilleur assiste les comédiens à leur habillage et dans leurs éventuels changements de costumes.
- Il est en charge de la maintenance des costumes d'une production. Ceci inclut des tâches comme le nettoyage ou le repassage. En cas de dommage, il répare les costumes.
- L'habilleur est responsable de l'emballage des costumes quand la production part en tournée dans d'autres théâtres.

Lieux de travail

- Le théâtre, les salles de répétition, la scène

Habilleur/euse
(Garderobier/e)
(Dresser)



„Inspizient/in“ (production germanophone) ----- 16

L'Inspizientin (régisseuse, en français) coordonne l'intégralité du déroulement technique et artistique d'une représentation scénique.

Description des tâches

- Au cours des répétitions, l' « Inspizientin » transcrit les directives de la mise en scène dans le cahier de mise en scène. Une signalétique pour l'entrée sur scène des acteurs et pour les interventions techniques (les changements

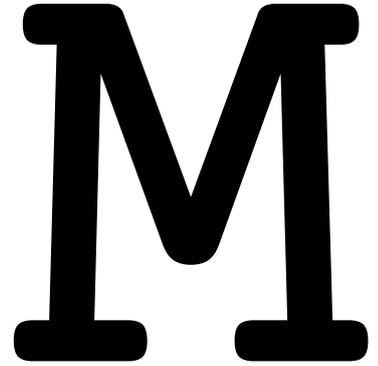
„Inspizient/in“

d'éclairage ou les effets visuels) est élaborée en collaboration avec les responsables artistiques et techniques.

- Avant une représentation, elle s'assure que la scène est aménagée correctement et que son aménagement respecte les consignes de sécurité. Elle régule, par le biais d'appels et de coups de sonnette, le déroulement temporel qui précède la représentation – pour les artistes impliqués dans la production, mais aussi pour le public.
- Elle assume la responsabilité du bon déroulement de la représentation. En s'appuyant sur le cahier de mise en scène elle donne des signaux sonores ou des signes de la main aux techniciens du son et aux techniciens lumière ainsi qu'aux techniciens de plateau. Souvent, elle donne aussi de tels signaux aux acteurs, quand il s'agit de leur signaler le moment d'entrée en scène.

Lieux de travail

- Le théâtre, les salles de répétition, la scène



Metteur/eure en scène-----17

Le metteur en scène porte la responsabilité intégrale pour la production. Il est l'interlocuteur de référence pour toute personne impliquée dans la création du spectacle..

Metteur/eure en scène

(Regisseur/in)

(Director)

Description des tâches

- À la tête de son équipe, le metteur en scène est à la fois la force motrice du travail artistique tout comme il est l'interlocuteur premier pour les producteurs.
- Excepté le cas d'une commande, il fait la sélection du texte ou de la pièce.
- Il se charge de rédiger un dossier et d'établir un budget provisoire qu'il soumet à un producteur ou des partenaires (théâtres, lieux de spectacles, lieux de répétition...).
- Eventuellement il fait des demandes de subventions, dans le meilleur des cas en collaboration avec un directeur de production.
- Ensemble avec le dramaturge il travaille sur l'analyse du texte et le concept de la mise en scène.
- Souvent en collaboration avec le producteur, il constitue son équipe artistique (à savoir les acteurs, musiciens, le créateur lumière, le créateur des costumes, le dramaturge...).
- Ensemble avec le scénographe, le créateur des costumes et le créateur lumière, il travaille sur le concept esthétique de la production.
- Dès le début des répétitions, le metteur en scène travaille sur les propositions des acteurs et dirige le jeu dans le sens de son concept dramaturgique.
- Selon les modalités du contrat, le metteur en scène est tenu à être présent pendant les représentations.
- Il est tenu de respecter le budget de production.
- En collaboration avec le responsable de communication, le metteur en scène s'occupe aussi de la rédaction du matériel de publication.
- Il est le porte-parole de la production pour le public et la presse.
- Le metteur en scène peut intervenir dans des écoles. Il se tient à disposition pour animer des discussions avec le public.

Lieux de travail

- Travail de recherche et de conceptualisation en privé
- Le théâtre, les salles de répétition, la scène

Mise en scène finale/Endregie

Quand on travaille en collectif, il est usuel d'engager une personne responsable de la mise en scène finale. En général, celle-ci rejoint la production lors des deux dernières semaines qui précèdent la première.

Compositeur/trice de la musique originale et concepteur/trice sonore ----- 18

Dans le domaine du spectacle vivant, on peut recourir à différents effets sonores. On peut recréer ou recueillir des effets sonores (p.ex. l'agitation de la rue ou le bruissement de la nature), faire appel à la musique ou à des sonorités abstraites pour soutenir l'action et accroître la tension dramatique.

La compositrice écrit la musique originale. La conceptrice sonore planifie et réalise les effets sonores de la pièce.

Description des tâches

__ La compositrice et la conceptrice sonore se plongent dans l'univers de la pièce ou de la chorégraphie et prennent note de toute information qui leur permet d'imaginer les compositions musicales et/ou les effets sonores.

__ Elles travaillent en étroite collaboration avec la metteure en scène et prennent en compte des idées et des suggestions de la mise en scène et font des propositions de musique ou de sons.

__ Elles assistent souvent aux répétitions pour que les sons et la musique soient parfaitement ajustés à la dramaturgie de la pièce.

Lieux de travail

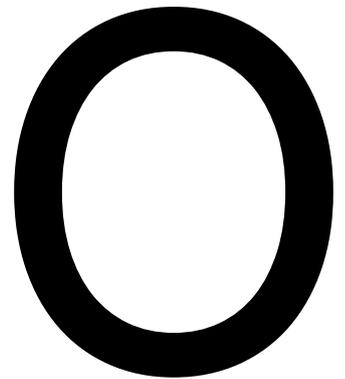
__ Travail de conceptualisation en privé

__ Le théâtre, les salles de répétition, la scène

Compositeur/trice de
la Musique originale
et concepteur/trice
sonore

(Originalmusik und
Tongestaltung)

(Original Music and
Sound Design)



Œil extérieur ----- 19

L'on engage bien souvent un œil extérieur qui apporte une expertise technique et une vue du dehors, qui permet un regard neutre. Ce regard plus objectif et distant peut aider à mettre en lumière des défaillances qui échappent à ceux qui sont immergés dans le projet.

Description des tâches

__ La personne chargée de cette tâche donne son avis de par sa présence – régulière, continue ou ponctuelle – lors des répétitions.

Lieux de travail

__ Le théâtre, les salles de répétition

Œil extérieur
(Dramaturgische
Begleitung)
(Outside Eye)

P

Pédagogue de théâtre-----20

Production de théâtre avec des enfants ou adolescents

Une des missions des pédagogues de théâtre consiste à développer un spectacle avec un groupe d'enfants ou d'adolescents et d'en assurer la mise en scène.

Pédagogue de théâtre

(Theaterpädagog(e)/in)

(Theatre Pedagogue)

Description des tâches

- Lors du travail de préparation, la pédagogue de théâtre se réunit avec la direction de production, organise des ateliers-découverte, fait de la recherche, met sur pied un plan de répétition, développe un concept de mise en scène et coordonne l'équipe artistique.
- Elle prépare et dirige des répétitions, coordonne les participants, rédige un cahier de mise en scène, se réunit avec l'équipe artistique et technique. Elle se charge également des relations avec la presse et surveille les répétitions techniques et finales.
- Durant les représentations, elle encadre les participants et, le cas échéant, planifie et encadre les tournées.
- Pour le bilan, elle organise et coordonne des séances de réflexion avec les participants, l'équipe artistique et la direction de la production.

Lieux de travail

- Travail de préparation en privé
- Théâtres, écoles, lycées, infrastructures publiques et privées

Ateliers et formations de pédagogie de théâtre

Une grande partie du travail des pédagogues de théâtre consiste à donner ou diriger des ateliers de théâtre pour enfants, adolescents ou adultes non professionnels, pour personnes avec et sans handicap. Ces ateliers peuvent avoir lieu dans des théâtres, des centres culturels ou associatifs, des écoles, des lycées ou des maisons de jeunes. Les pédagogues de théâtre donnent aussi des formations pour enseignants ou autres professionnels.

Dans le cadre d'interventions dans le milieu scolaire, les pédagogues de théâtre ont pour interlocuteurs les écoles et lycées, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse – et plus précisément le SCRIPT (notamment via la plateforme « Kulturama ») ainsi que l'IFEN.

Description des tâches

- La plus grande partie du temps de travail est investie dans la préparation, la réflexion et la réalisation de l'atelier ou de la formation
- La finalité ainsi que la durée et la fréquence des ateliers varient selon le contexte : l'on peut ainsi diriger un atelier-découverte unique ou alors réaliser toute une série d'ateliers avec un objectif spécifique).

Lieux de travail

- Travail de préparation en privé
- Théâtres, écoles, lycées, infrastructures publiques et privées

R

Régisseur/euse générale _____ 21

Le régisseur général prépare, organise et coordonne l'exploitation technique d'une production.

Régisseur/euse
générale

Description des tâches

- __ Le régisseur général organise l'ensemble des moyens techniques et logistiques nécessaires à la réalisation et à l'exploitation d'une production.
- __ Il s'occupe à assembler toutes les informations nécessaires afin de réaliser la fiche technique d'une production.
- __ Il prend soin de la transmission des fiches techniques aux théâtres d'accueil.
- __ Il veille à la bonne mise en place du décor et à l'installation des lumières dans les différents lieux.
- __ Il fait le lien entre le personnel technique et l'équipe artistique.
- __ En tournée, il s'assure des bonnes conditions d'accueil et de travail des équipes artistiques et techniques.

Lieux de travail

- __ Le théâtre, les salles de répétition

S

Scénographe _____ 22

Le processus de création scénographique d'une production théâtrale consiste pour la plupart du temps à penser et à concevoir l'espace scénique – et cela avant même le début des répétitions des comédiens.

Le/la scénographe
(Bühnenbildner/in)

(Stage Designer)

Description des tâches

- __ La première phase du travail du créateur de costumes consiste en une réflexion sur le texte de la mise en scène et une analyse de l'approche dramaturgique et historique choisie.
- __ La phase suivante est celle des recherches sur le concept à l'aide de dessins et de maquettes à échelle.
- __ Suivent alors des entretiens avec la direction technique du théâtre sur la base de ces maquettes et plans. Ces entretiens ont pour objet l'analyse de la réalisabilité du décor scénique ainsi que la budgétisation du décor.
- __ Dans le cas où il n'y a pas d'atelier de construction, la scénographe doit s'organiser afin de trouver les corps de métiers nécessaires à la réalisation du décor.
- __ Au cours de la période de répétition, la scénographe est ponctuellement présente aux répétitions et suit conjointement la construction du décor en collaboration avec l'équipe de construction et les différents corps de métier (menuisiers, serruriers, peintres décorateurs ...) dans les ateliers de construction.

- __ La scénographe travaille en collaboration avec la metteure en scène, l'accessoiriste, la créatrice de costumes et la maquilleuse-coiffeuse.
- __ La réflexion sur la lumière en collaboration avec la créatrice lumière et la metteure en scène font aussi partie du processus de travail.
- __ À partir du montage du décor sur scène, la scénographe encadre les répétitions et l'évolution des actrices dans l'espace jusqu'à la première représentation publique de la pièce de théâtre.
- __ Dès le début de son travail, la directrice de production communique à la scénographe le budget prévu. Sur demande, la somme prévue pour le matériel peut être versée à la scénographe. Celle-ci est alors tenue de remettre à la directrice de production à la fin de son travail, des reçus et des factures permettant de retracer ses dépenses.

Lieux de travail

- __ Travail de recherche et de conceptualisation artistique en privé
- __ Le théâtre, les salle de répétition, la scène

Deuxième partie

Addendum

(Observations d'ordre général)

Particularités de budget-----23

Les budgets alloués à l'acquisition du matériel nécessaire à une production (éléments de décor, matériel de construction, costumes et matériaux pour le confectionnement des costumes, accessoires etc.) ne font pas partie de la rémunération des créateurs.

Le budget du décor/du mobilier/des accessoires doit être communiqué aux responsables avant le début de la création. Il est recommandé que la somme du budget soit consignée dans le contrat.

Contrats-----24

L'artiste indépendant est payé sous forme de cachet négocié au préalable avec le/la responsable de production. Le contrat se doit d'être signé par les deux parties avant le début du travail. Par début du travail, on entend le moment où les personnes engagées entament la recherche sur le projet en question.

Toute reprise et/ou prolongation fait l'objet d'un avenant au contrat initial ou d'un nouveau contrat et d'une rémunération supplémentaire.

Défraiements-----25

Les différents défraiements tels les frais d'essence et de parking, les défraiements de voyage ou le per diem sont à spécifier dans le contrat.

Droits d'auteur-----26

Chaque mise en scène, scénographie, création de costume, création de lumière et création sonore étant le produit d'une création artistique, il faut s'accorder sur la façon dont les droits de la propriété intellectuelle ou artistique sont honorés. Comme la propriété intellectuelle du créateur (qu'il soit metteur en scène, scénographe ou autre) n'est pas transférable, elle ne peut être contractuellement transmise à un producteur et devra être valorisée à travers une rémunération symbolique.

Rémunération des auteurs

— La part sur les bénéfices peut s'échelonner de 10 à 15 pourcents (montant brut) à percevoir sur le revenu des représentations.

— Si le texte d'un/d'une auteur-e est représenté, il/elle touchera sa part sur les bénéfices, à moins qu'il/elle ne s'en désiste explicitement dans le contrat. Ces parts peuvent correspondre ou bien à un pourcentage des revenus, ou alors faire l'objet d'un tarif forfaitaire.

— Dans le cas de productions indépendantes (donc non reliées à une maison théâtrale en particulier), qui sont dès lors représentées en des endroits de taille variable (et pouvant donc accueillir un nombre de spectateurs variable), un tarif forfaitaire s'est montré le plus efficace.

Salaire brut et net Contributions à la sécurité sociale_____27

Au Luxembourg, l'intermittent du spectacle est (fiscalement classifié) en tant que travailleur intellectuel indépendant. Du montant brut de son cachet, il faut déduire 25 pour cent en charges patronales et en cotisations sociales. L'artiste est lui-même responsable du paiement de ces contributions auprès du Centre Commun de la Sécurité Sociale.

TVA Taxe à la valeur ajoutée au Luxembourg_____28

Si le travailleur intellectuel indépendant ou travailleur culturel est soumis à la TVA (au cas où ses revenus dépassent les 30.000 euros annuels cumulés), il est important que le cachet soit négocié HTVA (hors taxe à la valeur ajoutée). Les 17 % de TVA seront additionnés ultérieurement à la somme pour former un montant TTC (taxes tout compris).

Il est préférable de mentionner séparément les montants HTVA, TVA et TTC dans les contrats.

Incomplétude et perspectives_____29

Dans cette première mouture du glossaire, il nous importait avant tout de présenter les métiers les plus courants, ceux qu'on exerce le plus au Luxembourg. C'est pour cette raison que des métiers comme « stage manager », « technicien/iènne lumière », « technicien/iènne son ».... ne sont pas décrits dans ce glossaire volontairement incomplet. Par ailleurs, il nous reste à travailler sur d'autres sujets, tels par exemple l'assurance au travail ou les régulations à prévoir dans le cas d'une annulation de représentation, ce qui pourra faire l'objet d'une édition ultérieure (et actualisée) de ce glossaire.

ASPRO asbl

Association Luxembourgeoise des
Professionnels du Spectacle Vivant
www.aspro.lu